

M. Mayer: Non, mais je recommande que nous prenions du recul par rapport au régime fiscal et que nous tâchions de le considérer comme un instrument destiné à encourager les gens à produire. Le régime que nous avons présentement les en dissuade, car ils craignent, en produisant trop, de devenir trop imposable et de devoir donner tout le supplément au gouvernement. Nous nous heurtons à ce problème chaque fois que nous essayons d'embaucher quelqu'un. Les gens ne veulent pas travailler, car s'ils travaillent trop ils devront payer plus d'impôt. Le système ne les encourage pas à travailler, car ils peuvent toucher de l'assurance-chômage. C'est de ce genre de tournure d'esprit que je voulais parler.

Le secrétaire parlementaire demande si nous ne devrions pas procéder par comptabilité d'exercice dans le cas des entreprises agricoles: pour cela, il faudrait littéralement une armée de comptables. Chaque contribuable inscrit comme agriculteur devrait fournir un état financier vérifié à la fin de chaque année d'imposition, ce qui découragerait la production à bien des égards. A vrai dire, je ne vois pas comment on pourrait y arriver. Voilà le première chose que je voulais dire, monsieur le Président, à propos de la différence entre la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice pour ce qui est des recettes des exploitations agricoles. Je ne veux pas entrer dans le détail de chaque système.

J'ai écouté avec grand intérêt le discours de mon collègue, le député de Medicine Hat (M. Hargrave), qui soulignait—peut-être le secrétaire parlementaire devrait-il prêter l'oreille—que le gouvernement albertain se penchait sur le problème de l'achat des terres agricoles limitrophes des villes, particulièrement d'Edmonton et de Calgary. On achète ces terres à des fins d'expansion industrielle ou de zonage, dans le cas des maisons. Il semble que le gouvernement de l'Alberta s'attaque à ce problème et qu'il y aurait trouvé une solution intéressante. Si le secrétaire parlementaire n'est pas au courant de cela, je lui suggérerais de s'enquérir auprès du député de Medicine Hat ou d'un membre du gouvernement albertain à propos des mesures qui sont prises pour venir à bout de certains des problèmes dans cette région.

Nous avons des problèmes, nul doute là-dessus. Cependant, n'est-ce pas là la rançon normale d'un amendement qui est presque une brique? Comment peut-on arriver à comprendre la loi de l'impôt sur le revenu? Notre régime fiscal repose sur la volonté des citoyens de s'y conformer. La majorité des Canadiens conviennent qu'il faut payer des impôts et ils s'y astreignent même si c'est à contrecœur. Dans la plupart des cas, ils paient tout leur dû. Toutefois, lorsque le régime fiscal devient si complexe que les contribuables ne sont pas sûrs de bien profiter de tous les articles de la loi, ils tendent à s'accorder certains passe-droits et à payer moins d'impôt qu'ils ne le devraient normalement.

Bien des personnes auxquelles je parle trouvent que le gouvernement a tramé un complot, un complot prémédité, pour mettre le grappin sur tout. Je n'en ai aucune preuve, monsieur le Président. Je crois que l'on peut obtenir les mêmes résultats ou laisser la même impression par simple ignorance, par une stupidité ou une cupidité extrêmes. C'est une accusation que nous pouvons porter contre le gouvernement. On ne peut pas l'accuser de comploter ni d'ourdir une grande machination. Le gouvernement actuel est tout simplement ignorant, excessivement stupide et surtout cupide lorsqu'il s'agit de puiser dans la poche des Canadiens pour prélever des impôts.

Impôt sur le revenu—Loi

Nous avons entendu ici une discussion entre le secrétaire parlementaire et mon collègue le député de Western Arctic (M. Nickerson) sur la façon dont le gouvernement aurait dû s'y prendre pour présenter ces modifications au bon moment et éviter de nous forcer à les adopter à la hâte avant la fin de l'année, avec tout le retard que cela entraîne dans les remboursements. Je signale que le budget a été déposé au mois d'avril. Bonté divine, le gouvernement aurait pu organiser son programme de façon à nous présenter ce projet de loi longtemps avant les vacances de Noël. Je trouve que . . .

M. Fisher: Il y a eu la motion de voies et moyens. Vous l'aviez presque textuellement.

M. Mayer: Mais pourquoi donc a-t-il fallu attendre si longtemps pour avoir le projet de loi proprement dit?

M. Fisher: Parce que c'est le produit final des consultations avec le public. Vous aviez pratiquement le texte intégral du projet de loi.

M. Mayer: Je le sais, mais il reste que ma réflexion est valable, car l'opposition ne veut pas retenir indûment le projet de loi. Nous voulons que les personnes qui ont droit à un remboursement d'impôts en 1984, à cause des impôts versés en 1983, reçoivent leur argent dès que possible. Pourquoi n'était-il pas possible de présenter ce projet de loi deux mois plus tôt? Je n'y comprends rien. En fait, j'avais une lettre aujourd'hui de quelqu'un qui n'a pas encore reçu son remboursement d'impôt pour 1982. C'est aberrant. Mais laissez-moi parler un peu de certaines des choses que nous aurions pu avoir dans le budget, monsieur le Président.

• (1750)

M. Fisher: Obstruction.

M. Mayer: Il parle d'obstruction. Chaque fois que le gouvernement n'obtient pas ce qu'il veut, il prétend que nous faisons de l'obstruction, je trouve cela regrettable.

M. Fisher: C'est vrai.

M. Mayer: En toute honnêteté, le député devrait reconnaître que beaucoup d'entre nous, de ce côté, avons essayé de présenter des suggestions utiles au gouvernement, mais que celui-ci a choisi de n'en tenir aucun compte. De toute façon, le mot «obstruction» n'est pas celui qui convient, car c'est un terme américain qui se rapporte bien plus au règlement du Congrès qu'à celui de la Chambre.

Je voudrais poser une question strictement pour la forme, monsieur le Président, car je n'attends pas de réponse, mais c'est une vraie question, que me posent les gens qui m'ont envoyé ici pour les représenter. Les chiffres que je vais citer ont maintenant deux semaines. Si je vais à la banque avec de l'argent à investir dans un certificat de dépôt de trois ou de cinq ans, on me donne 8.5 p. 100 d'intérêt. Ce n'est pas beaucoup en comparaison à ce que l'on pouvait avoir il y a deux ans, lorsque les taux d'intérêt étaient près de 20 p. 100, mais ce n'est pas mal, en comparaison à ce que c'était lorsque j'ai commencé comme agriculteur. A l'époque, les taux d'intérêt étaient de 4 ou 5 p. 100. Par ailleurs, la banque ou la Société du crédit agricole exigent 13 p. 100 sur leurs prêts. En fait, le taux d'intérêt de la SCA vient juste de tomber au-dessous de 13 p. 100 il y a une quinzaine de jours. Il y a donc un écart de